

## **AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Par arrêté du 23 décembre 2025, sur demande de la Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire, préalable à la cessibilité des immeubles ou parties d'immeubles ou des droits réels nécessaires au projet de renouvellement urbain des îlots prioritaires du centre-ville de La Seyne-sur-Mer, au bénéfice de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'objet de l'enquête consiste à déterminer contradictoirement les limites des biens à exproprier ainsi qu'à identifier les propriétaires, les titulaires de droits réels immobiliers et des tiers éventuellement intéressés.

Le dossier de la présente enquête parcellaire comprend : une notice explicative, un plan parcellaire et l'état parcellaire.

Le responsable est l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur – Direction déléguée du Var – Immeuble Le Noailles – 62/64 La Canebière – CS 10474 – 13207 Marseille Cedex 01.

**M. Michel SACHER est le commissaire enquêteur désigné par le Préfet du Var.**

**La commune de La Seyne-sur-Mer est le lieu de déroulement de cette enquête parcellaire.**

**Le siège de l'enquête est fixé en mairie de La Seyne-sur-Mer. L'enquête s'y tiendra du lundi 2 février 2026, 0h01, au vendredi 20 février 2026, minuit, soit 19 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et **2°** sur support papier, en mairie de La Seyne-sur-Mer. Les propriétaires, les titulaires de droits réels et les tiers éventuellement intéressés pourront consigner leurs observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège de l'enquête	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de La Seyne-sur-Mer Maison de l'Habitat 1, Rue de la République 83500 La Seyne-sur-Mer	du lundi au jeudi	de 9h à 12h et 14h à 17h	Lundi 2 février 2026	9h à 12h
	vendredi	de 9h à 12h et 14h à 16h	Mercredi 11 février 2026	14h à 17h
			Vendredi 20 février 2026	14h à 16h

Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête où elles sont annexées au registre.

**Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7028/>.** Les propriétaires, les titulaires de droits réels et les tiers éventuellement intéressés pourront formuler leurs observations par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête, à 0h01, au dernier jour de l'enquête, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-7028@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7028@registre-dematerialise.fr).

**Le rapport et l'avis du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition des propriétaires, des titulaires de droits réels et des tiers éventuellement intéressés, en mairie de La Seyne-sur-Mer et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.**